



Vous travaillez dans un centre de revalidation ?

Alors vous avez droit à une prime syndicale en 2018 !

Quels sont les critères pour pouvoir bénéficier de la prime syndicale ?

Vous devez avoir été occupé au moins 1 jour dans ce secteur durant l'année 2018. En outre, vous devez être en ordre de cotisation à la CGSLB depuis le 01/10/2017.

Que devez-vous faire pour recevoir votre prime syndicale ?

Vous allez recevoir une attestation de votre employeur que vous devez renvoyer dûment complétée à [votre secrétariat CGSLB](#).

À combien s'élève le montant de la prime syndicale ?

La prime s'élève à 90 euros pour les membres qui paient les cotisations complètes, et à 45 euros pour ceux qui paient des cotisations mi-temps.

Quand la prime sera-t-elle versée ?

La prime sera versée à partir de juillet par la CGSLB.

D'autres questions ?

N'hésitez pas à contacter votre à [votre secrétariat CGSLB](#).

En s'affiliant, vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous ces avantages.

Rendez-vous sur : <http://www.cgsלב.be/fr/saffilier-a-la-cgsלב>

S'affilier ? <http://www.cgsלב.be/fr/saffilier-a-la-cgsלב/registrer>